



Commune de Marchissy

Préavis n° 3-2026

Rapport de gestion & comptes de l'exercice 2025



Commune de Marchissy

Rapport de gestion 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité présente au Conseil ci-après le rapport sur sa gestion et les comptes de l'exercice 2025.

1. Municipalité-Dicastères

1.1 Dicastère finances-administration-forêts-alpages : Luc Mouthon

Administration communale (RH, guichets virtuels, patentes, archives)

Forêts (AGFORS (Codir), CBOVD, zones des sources eau/forêt)

Finances

Routes et haies

Chalets et pâturages

Commission de salubrité

Délégué à l'AISE

Police (resp.)

Affaires militaires

Paroisse, temple et cultes

Urbanisme

APEC (Codir)

1.2 Dicastère école-déchets-affaires-sociales-télécom-informatique : Jean-Jacques Nicolet

Déchetterie/éco point

Fibre optique

AISE (Codir)

Clinique Dentaire Scolaire (Président)

SADEC

Informatique et télécommunications

Police (contraventions)

RAT

ARAS (Codir)

UCV (Conseil des 50)

1.3 Dicastère eau-épuration-PC-constructions : Jean-Claude Bays

Réseau d'eau potable du village

Raccordement eau potable intercommunal

Police des constructions

Commission de salubrité

Urbanisme (PACom)

APEC

AGFORS

Réseau d'épuration

Zones des sources/eau/forêt

Préposé aux accidents dus aux chantiers

SIT

PCi (Codir)

SDIS

1.4 Dicastère bâtiments-voirie-parcs et jardins-sociétés-SDIS :

Jean-Emile Humbert

Bâtiments communaux
Parcs et jardins
RE éclairage public
PCi

Voirie
Cimetière
Sociétés du village sans sports
SDIS

1.5 Dicastère développement durable-tourisme-sport-nature – culture :

Valérie Issumo

Développement durable
Sports
village
Chalets et pâturages (suppl.)
comptes)
Approvisionnement économique
APEC (membre de la commission de gestion)
Région de Nyon (membre de la commission de gestion)

Tourisme (Commission)
Sociétés sportives et école de cirque du
Arboretum (membre de la commission des
Contrôle des denrées alimentaires
PNRJV

2. Personnel communal

2.1 Personnel de voirie

2025 s'est avérée sans rebondissements majeurs, les deux employés sont toujours motivés et nos remerciements vont à Mme Boisson et M. Gutschelhofer pour leur dévouement et leurs compétences.

2.2 Greffe – Bourse

Comme chaque année, nos remerciements vont à notre secrétaire titulaire au greffe, Mme Christine Ronga ainsi qu'à Mme Tina Hölzel, secrétaire adjointe, pour leur excellent travail. Nous adressons également nos remerciements à Mme Céline Delacour, boursière.

3. Préavis soumis au vote en 2025 (Conseil général)

1. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2025

PROJET DE SIGNATURE D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE (DDP) SUR LES PARCELLES NO 55 ET 56 EN FAVEUR DE LA FONDATION EQUITIM

Lors de sa séance du 2 avril 2025, le Conseil général de Marchissy refuse, avec 49 avis contraires et 5 absentions, d'autoriser la Municipalité à signer une promesse de droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation « Equitim », relatif aux parcelles 55 et 56, sis à Marchissy, pour y rénover les bâtisses et construire des logements abordables avec une activité au rez-de-chaussée.

2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6-2024

RELATIF À L'ADOPTION DU PLAN D'AFFECTION COMMUNAL (PACOM)

Lors de la séance du 7 mai 2025, le Conseil général de Marchissy décide de lever les oppositions suivantes à l'encontre du Plan d'affectation communal (PACom) :

- Mesdames Adrienne et Agnès Milleret : avec 30 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.
- Madame Astrid Mignot : avec 25 voix pour, 12 voix contre et 5 abstentions
- Monsieur Carl Gustaf Lundin : avec 28 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions
- Monsieur et Madame Peter et Marie-Josèphe de Coulon : avec 28 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions
- Monsieur et Madame Joël et Julie Rohrbasser : avec 27 voix pour, 8 voix contre et 8 abstentions
- Monsieur Guy Humbert : avec 22 voix pour, 13 voix contre et 7 abstentions

Finalement, avec 31 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide de lever les oppositions suivantes à l'encontre du Plan d'affectation communal (PACom) : Mesdames Adrienne et Agnès Milleret, Madame Astrid Mignot, Monsieur Carl Gustaf Lundin, Monsieur et Madame Peter et Marie-Josèphe de Coulon, Monsieur et Madame Joël et Julie Rohrbasser et Monsieur Guy Humbert, d'adopter le PACom et son règlement tels que déposés à l'enquête publique avec les modifications de faible importance apportées aux parcelles 11 et 16, et d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2025

COMPTES 2024 ET RAPPORT DE GESTION 2024

Lors de la séance du 18 juin 2025, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 43 voix pour, de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024 et d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°3-2025

DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA RÉGION NYONNAISE 2025 (DISREN)

Lors de la séance du 8 octobre 2025, le Conseil général de Marchissy décide, avec 26 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions, de refuser le préavis n°3-2025 : dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise 2025 (DISREN).

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°4-2025

RÈGLEMENT ET TARIFS DES ÉMOLUMENTS DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Lors de la séance du 8 octobre 2025, le Conseil général de Marchissy décide, avec 28 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, d'approuver le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2025

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2026

Lors de la séance du 8 octobre 2025, le Conseil général de Marchissy décide, avec 31 voix pour et 2 abstentions, d'adopter l'arrêté d'imposition 2026 tel que présenté.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6-2025

BUDGET 2026

Lors de la séance du 10 décembre 2025, le Conseil général décide, avec 45 voix pour et 1 abstention, d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

4. Préavis bouclés en 2025

- Le préavis 2-2023 place « demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux » d'un montant de CHF 54'000.00 a été bouclé en 2025.

5. Commentaires par dicastères

5.1 Dicastère finances-administration-forêts-alpages :

Luc Mouthon

5.1.1 Finances

- En 2025 nous n'avons contracté aucun emprunt.
- La dette s'élève donc à ce jour à CHF 5'367'040.-- (5'501'680.-- au 31.12.24) après déduction des amortissements annuels de CHF 134'640.--.

5.1.2 Routes

Ces quinze dernières années nous avons régulièrement rénové nos routes ce qui nous a permis de faire une pose en 2025. Le budget prévoyait un montant pour la mise en place de bornes à prépaiement pour les parkings. L'enquête s'étant terminée fin 2025, la somme non utilisée nous a permis de refaire complètement le trottoir entre le carrefour de la Creuse et la maison Bassin.

5.1.3 Administration

2025 ne déroge pas à la règle de la complexification des procédures. Ce constat à une forte odeur de déjà vu qui nous place devant le fait accompli.

5.1.4 Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants de la commune était de 492 au 31 décembre 2025.

5.1.5 Forêt

- CATASTROPHIQUE – C'est l'adjectif utilisé par le service forestier pour qualifier l'état sanitaire de nos forêts en lien avec l'épidémie de bostryches. A ce fléau s'ajoute la tempête Benjamin (octobre 2025) qui a renversé une grande quantité d'arbres bostrychés.
- Notre possibilité annuelle de coupe est de 3'570 m³. Dans les faits, nous avons coupé plus du double de cette possibilité dont près de la moitié étaient des arbres bostrychés.
- A l'autre extrémité de la chaîne, ces volumes extraordinaires ont pu facilement être absorbés par le marché régional. Cerise sur le gâteau, les prix ont marqué une tendance à la hausse pour dépasser les CHF 80.--/m³. Cette abondance de bois, l'importante demande du marché et la hausse des prix se sont conjugués pour nous permettre de réaliser un excédent de revenus de plus de CHF 88'000.--.

- Malgré une activité débordante, les travaux non forestiers prévus dans le bail tel que les clôtures neuves, l'entretien des zones d'accueil, le fauchage du Lombera (en dessus de la scierie) etc.. ont été réalisés. Enfin, de gros travaux d'entretien des chemins forestiers ont été réalisés (dessertes).

5.1.6 Pâturages et chalets

- Avec la nouvelle distribution des pâturages en 2024, le chalet des Prés-de-Joux a nécessité des travaux de rafraîchissement qui ont été partiellement comptabilisés sur 2025. D'autre part, l'approvisionnement incertain en eau des Echadex a nécessité la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation de la source à la citerne. Ce chantier n'était pas planifié et aurait pu être porté au compte 66.3199 (risques climatiques). Cette imputation a passé sous les radars et a échappé à notre vigilance.
- D'autre part, nous avons pris la décision de poser des tavillons sur le pignon Nord du chalet de la Perroude. Cette opération est subventionnée à hauteur de CHF 900.-- par le FSP (Fonds Suisse du Paysage) et devait être déclarée en 2025. Sans l'imputation malheureuse de la conduite des Echadex, le budget chalet est respecté.
- Concernant les murets, nous avons effectué 47 ml (contre 40 ml d'ordinaire) grâce à des subventions supplémentaires de la Confédération et du Canton.

5.2 Dicastère développement durable-tourisme-sport-nature : Valérie Issumo

5.2.1 Développement durable : Plan climat Energie renouvelable de la commune

Selon la SI Nyon, contactée dans le cadre de Novolis qui donne l'option de ne pas investir pour du contracting d'énergie solaire, notre Grande Salle présente aujourd'hui des incertitudes quant à l'état de sa toiture. Une rénovation pourrait être nécessaire dans les prochaines années, ce qui ne permet pas, à ce stade, d'envisager sereinement une installation photovoltaïque sur le long terme. Le bâtiment de l'épicerie reste intéressant sur le plan technique, mais sa surface est trop limitée pour mettre en place un projet de contracting solaire.

En revanche, d'autres pistes pourraient être étudiées, notamment :

- l'auberge communale, avec une installation photovoltaïque envisagée à l'issue des travaux de rénovation ;
- une toiture tierce (par exemple une ferme), permettant de créer une communauté énergétique avec les bâtiments communaux, de valoriser le surplus de production et de faire bénéficier le propriétaire de la toiture mise à disposition.

Pour les bornes de vélos électriques munies de panneaux solaires et ne nécessitant pas de câbles et/ou autres investissements importants, nous avons proposé des devis à la Région de Nyon dans le cadre du Master Plan VTT afin d'avoir les avantages d'achats groupés avec d'autres communes.

5.2.2 Biodiversité

La laurelle, ou laurier cerise, est une espèce envahissante interdite à l'achat et à la plantation depuis 2022 dans le Canton de Vaud, et dans toute la Suisse depuis le 1er septembre 2024.

Notre commune a recensé les haies de laurelles et adressé des courriers aux propriétaires concernés pour leur faire bénéficier des soutiens financiers cumulables à travers la Région de Nyon et du Parc Jura Vaudois

6 demandes de projet de la part des habitants de Marchissy vont permettre d'arracher et remplacer 140 mètres de laurelles. Cette subvention via le Parc Jura Vaudois pour la plantation se terminera fin 2026. Toute demande de soutien pour le remplacement des laurelles via la Région de Nyon sera évaluée, sans date limite. En effet, celles-ci participent à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les espèces envahissantes qui sont deux piliers du programme de biodiversité régional.

Notre commune a également effectué l'arrachage d'environ 20 mètres linéaire de lauriers sur la parcelle de la municipalité (ancienne école) : voici les détails

Facture de l'AGFORS - CHF 4'960.--

Reçu de Région Nyon CHF 900.--

Reçu de Parc jura vaudois CHF 480.--

Allons recevoir de la DGE CHF 1'200.--

Total des subventions : CHF 2'580.--

5.2.3 Parc Jura Vaudois

Le Parc Jura Vaudois coordonne chaque année les demandes des communes et des propriétaires privés pour la remise en l'état périodique des murs en pierres sèches sur l'ensemble de son territoire. Il adresse annuellement la demande de soutien financier auprès du Fonds Suisse pour le Paysage qui subsidie 25% des restaurations. Depuis 2025 pour les murets qui servent pour les pâturages (pas pour les usages décoratifs) la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) ajoute un soutien financier à celui du Fonds Suisse pour le Paysage dans le cadre de l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS ; RS 913.1). Le montant OAS subventionnable est plafonné sur la base d'un coût de construction de 250 CHF/mètre linéaire au taux de 75%. Sachant que le coût réel TTC est de CHF 653.--/ml, Le total des subventions se situe donc aux alentours de 54%-du coût des travaux.

Les communes, ainsi que les privés, souhaitant réaliser des travaux de remise en l'état de murs en pierres sèches, ont le rôle de maître d'ouvrage. Le Parc Jura Vaudois a émis une grille d'analyse rapide de la qualité de l'ouvrage. En effet, le Fonds Suisse du Paysage a rendu certaines communes (y compris Marchissy) attentives à certains risques de malfaçons dus à la rareté des muretiers et à certains de leurs choix (2 écoles s'opposent : les tailleurs de pierres et les inconditionnels chercheurs de pierres sans modification à faire pour les insérer dans un muret). Dans le cas où un ouvrage serait jugé de qualité insuffisante de leur part sur la base du rapport, il est toujours possible, pour la commune, d'effectuer un correctif. La subvention est alors retenue jusqu'à l'envoi d'un nouveau dossier présentant l'ouvrage corrigé. Le Parc prépare un contrat type que la commune pourra utiliser comme base pour contractualiser les conditions du mandat.

5.2.4 Culture

Nous saisissons chaque opportunité pour faire connaître notre patrimoine en joignant l'utile à l'agréable le long des chemins pédestres comme la photo ci-après l'atteste.



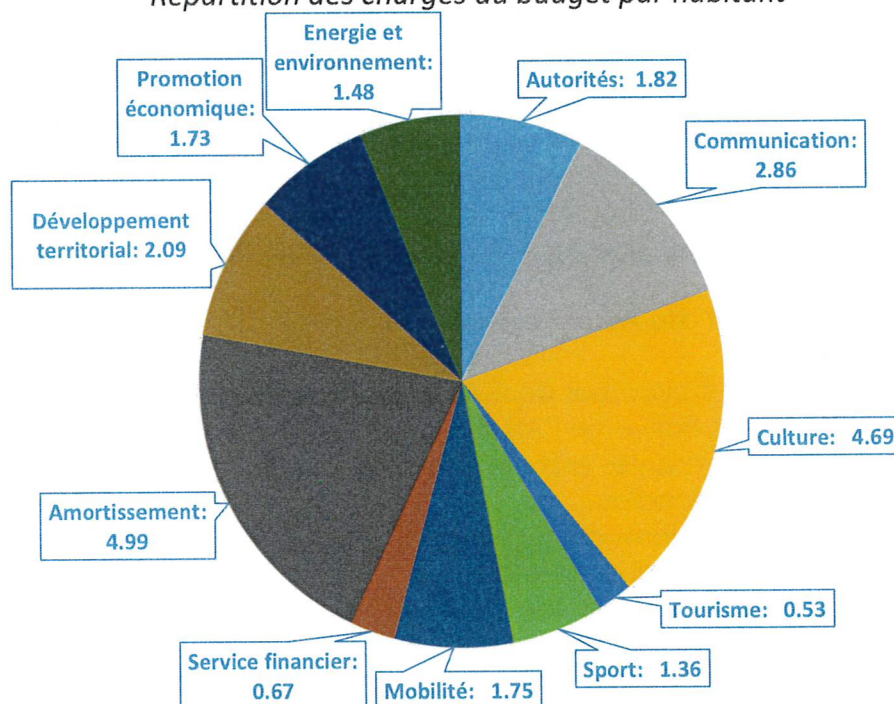
Aussi, le Sentier des 3 Villages (mascotte écureuil en annexe) reliant Bassins-Le Vaud-Marchissy qui canalise les flux et évite les conflits d'intérêts a été terminé fin 2025 avec un

Le Conseil Général de Marchissy a décidé de sortir du DISREN Dispositif d'Investissement Solidaire Région de Nyon puisque le préavis de reconduction permettait d'en sortir sans autre conséquence financière que le paiement des soldes des projets DISREN décidés avant le 1^{er} janvier 2026. En effet, depuis que ce mécanisme existe (2017) notre commune n'a jamais fait partie du cercle solidaire A qui est porteur de projets et qui implique d'avoir les finances nécessaires. De plus, le refus de reconduction a été motivé par cette option qui a permis à des communes non-membre du DISREN d'en profiter amplement.

Pour rappel, nos cotisations à la Région de Nyon hors DISREN sont les suivantes :

- 9 CHF/an/habitant Fonds régional pour une mobilité collective et innovante 2024-2034
- 1'200 CHF/an pour la Plateforme de tourisme de nature
- 15% des taxes de séjour et des résidences secondaires avec retours possibles via le FRAT Fonds Régional d'Aide au Tourisme (exemple Sentier 3 Villages)
- 25 CHF/an/hab qui a été abaissé à 23 CHF/an/habitant selon préavis 56-2025 voté le 8 octobre 2025. Voici la répartition du budget de 2025 :

Répartition des charges du budget par habitant



5.2.6 Sport et nature

- La mise en place de la liaison et de l'aménagement par AGFORS du Sentier pédestre des 3 Villages a connu un retard et sera inauguré le 2 mai 2026. Marchissy donne l'option de le parcourir en zone accueil dans la forêt comme suit <https://schweizmobil.ch/fr/tour/1872402843> ou en lisière de la forêt sur le chemin Magnin
- Le Parc Jura vaudois, l'ADNV, l'ARCAM, la Région de Nyon et Vallée de Joux tourisme ont mis en place l'étude pour un masterplan qui définit une stratégie de développement coordonné des pistes VTT adaptées aux différentes pratiques et niveaux du public cible, ainsi que de mesures touristiques d'accompagnement pour l'économie du VTT dans la région. L'objectif du masterplan est de permettre aux 61 communes du périmètre de s'accorder sur une vision stratégique concernant le développement de l'activité VTT dans le Jura. Une fois le masterplan en mains, les communes/associations de communes pourront entreprendre sereinement la légalisation et l'aménagement des tracés prioritaires. Les acteurs économiques locaux pourront quant à eux y voir plus clair sur l'avenir du VTT dans le Jura et adapter leur offre en conséquence (hôtellerie, restauration, transports, location,

enseignement etc.). Ce masterplan permettra aussi une vision d'ensemble coordonnée des projets liés au VTT dans le Jura vaudois.

5.3 Dicastère école-déchets-affaires-sociales-télécom-informatique : **Jean-Jacques Nicolet**

5.3.1 AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade)

- Les deux chantiers commencés en 2024 vont se terminer.
Les classes seront à disposition de l'école à la rentrée d'août 2026.
- L'école de Begnins
10 locaux scolaires (classes, salle des maîtres, réfectoire, etc)
1 UAPE
- L'école de Duillier
6 locaux scolaires
1 UAPE
- Le CoDir a demandé une étude de faisabilité pour surélever le bâtiment E'ole à Le Vaud, l'idée étant d'harmoniser le fonctionnement de l'école.
En effet, les locaux scolaires de Le Vaud sont un peu disséminés sur le campus et la capacité des bâtiments atteint ses limites. Afin de rationaliser l'utilisation de l'espace à disposition, l'ajout de quatre salles multi-usages apporterait un élément de solution.
Malheureusement, le projet a été reporté pour des raisons financières, mais pas abandonné.

5.3.2 GAS-VD (Association Groupement des Autorités Scolaires, Vaud)

- L'AISE est représentée au comité directeur de GAS-VD par le délégué de Marchissy.
- GAS-VD a été créé en 2018 à l'initiative de l'AIMLE de Moudon.
Son but est de représenter les différentes associations scolaires d'une seule voix lorsqu'il s'agit de parler aux autorités cantonales.
- A ce jour, GAS-VD compte 35 membres qui regroupent :
54'218 élèves sur 91'650 élèves au total dans le canton
202 communes sur 302 au total dans le canton
515'366 habitants sur 815'300 dans le canton.
- Ce groupement permet aux autorités scolaires communales et intercommunales de partager leurs expériences, d'avoir une vue d'ensemble des problèmes rencontrés, de contribuer, par des échanges, à l'amélioration des fonctionnements en évitant que chacun ne réinvente la roue de son côté.

5.3.3 Informatique et télécommunications

- Swisscom a procédé à la pose de fibre optique de type FTTH dans la commune, c'est-à-dire que la fibre arrive jusqu'aux locaux privés.
- La collaboration avec E-Durable se poursuit pour compléter l'équipe en charge et garantir la pérennité du système. A noter que E-Durable, outre d'être une entreprise Suisse et éco-responsable, est constituée de plusieurs ingénieurs IT qui connaissent notre installation. Elle effectue de la maintenance préventive et de l'assistance en cas de soucis. Ils sont toujours atteignables en cas de problèmes.

5.3.4 Social

- **TSP** (Travailleur Social de Proximité)
Service proposé par l'Espace Prévention, La Côte, en collaboration avec les communes de l'AISE.

Les accompagnements individuels et collectifs proposés peuvent prendre plusieurs formes, allant du simple fait de se rendre disponible et d'accueillir jusqu'au soutien social renforcé si le lien social est complètement rompu.

Durant ces échanges, les TSP proposent notamment un espace d'écoute confidentiel, mettent à disposition leurs connaissances et proposent un accompagnement vers les ressources disponibles dans la région.

En 2025, la TSP a assuré une présence régulière au Giron de Marchissy.

5.3.5 SADEC

La commune reçoit une ristourne de CHF 738.80 car nous récoltons séparément les déchets organiques méthanisables qui seraient sinon envoyés à l'incinération.

5.3.6 Clinique dentaire

- La Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon regroupe 35 communes du district de Nyon, qui délèguent ainsi leurs obligations légales en matière de dépistage et de prophylaxie dentaire chez les écoliers.
- La cotisation annuelle reste à CHF 3,90 par habitants et le point à 0.95.
- Les comptes 2025 ont été bouclés avec un bénéfice opérationnel de CHF 522.75.
- Au total, 6'908 élèves ont été dépistés en 2025 (2024 : 7'004). 183 enfants ont été traités (2024 : 160). Les soins sont facturés au tarif préférentiel recommandé par la société Suisse d'odontostomatologie (SSO) et représentent une source de financement complémentaire non négligeable.
- Par ailleurs, les élèves ont bénéficié d'un cours de prophylaxie dentaire

5.3.7 Déchetterie

- D'une manière générale, les communes qui appliquent la taxe au poids ont moins de déchets que les autres. Il s'agit de la manière la plus équitable et efficace de taxer les déchets.
- Les communes vaudoises ont collecté **352.368 tonnes** de déchets urbains. Le tonnage global de déchets est à nouveau en recul de 0.4 % par rapport à 2024 malgré l'augmentation de la population (+1%). Cela représente **408 kg de déchets par habitant en 2025 pour un taux de collecte séparé de 58.3%**.
- Pour info, le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets recyclables par rapport aux déchets collectés.
Taux de recyclage = Recyclables [tonne] / (Incinérables [tonne] + Recyclables [tonne] + Inertes [tonne]).

5.4 Dicastère eau-épuración-PC-constructions : Jean-Claude Bays

5.4.1 Epuración

- Réseau d'égouts et épuración :
 - taxes annuelles d'épuración et micropolluants + taxes entretien des canalisations :
- EC (eaux claires) & EU (eaux usées) : **CHF 37'236.75**
 - taxes annuelles d'épuración UL : **CHF 8'536.25**
 - remboursement de tiers **CHF 1'500.00**
 - participation de la communale à l'APEC de Gland pour 2025 : **CHF 54'011.75.**
 - (510 habitants au 31.12.2024 pour le calcul APEC 2025) **soit CHF 105.90/habitant.**

- excédents de charge Épuration de **CHF 21'065.60** pris sur le fonds de réserve.
- Une augmentation progressive du prix du m³ des eaux usées est à prévoir pour le financement de la construction de la nouvelle Station d'Épuration du Lavasson à Gland notamment pour les micropolluants à partir de 2027.
- Travaux en 2025 :
 - curage des sacs de routes EC du village
 - curage des chambres EU du village
 - contrôle des canalisations EC + EU avec plusieurs passages de caméras
 - réparation de quatre gueules de loup dans la zone des Grandes Rayes
 - débouchage d'une canalisation EC suite à une inondation dans la parcelle 75
 - honoraires pour travaux et mise à jour du PGEE
 - recherche d'eau parasite dans les canalisations EU.

5.4.2 Eau

- Service des eaux :
- La consommation d'eau potable en Suisse est en baisse constante depuis les années 1990, passant de plus de 400 litres à environ 300 litres par habitant/jour (tous usages confondus), malgré la croissance démographique. Dans les ménages, la consommation moyenne est de 142 à 144 litres par personne et par jour.
- Facteurs de baisse : La diminution est principalement due à l'utilisation d'appareils ménagers plus économes (machines à laver, lave-vaisselle), à des toilettes à double chasse et à des mousseurs sur les robinets.
- Répartition des usages : La part la plus importante de la consommation domestique concerne la chasse d'eau des toilettes (environ 29%) et la douche/bain (environ 25%).
- A Marchissy on constate la même tendance de baisse de consommation d'eau potable.
- Vente d'eau : **CHF 55'206.50**
- Location compteurs, sous compteurs, unités locatives (UL) : **CHF 5'680.00**
- Remboursement de tiers **CHF 0.-**
- Taxes de raccordement de l'eau **CHF. 0.-**
- Achat d'eau à la Commune de Longirod (liaison Longirod-Marchissy)
- pour l'année 2025 **CHF 4'093.53**
- Electricité des pompes de refoulement et régulateurs d'eau **CHF 3'594.05**
- Prélèvement sur fonds EAUX pour égaliser les résultats (**CHF 11'427.75**)
- Travaux en 2025 :
 - entretien du réseau : réparations, contrôles et nettoyages périodiques.
 - entretien périodique de la station de pompage du puits des Grandes Rayes avec traitement de l'eau par UV, remplacement des néons pour l'installation UV.
 - nettoyages et contrôles techniques des réservoirs (Molard et Stand).
 - analyses supplémentaires des eaux du réseau imposées par l'OFCO. Analyses effectuées par le laboratoire Abiolab (**CHF 7'095.36**)
 - mise à jour du SIT communal ESP – EC – EU en collaboration avec le bureau de géomètres Rossier SA à Aubonne.
 - suite de l'étude régionale du nouveau PDDE et création du SIDEPA concernant les 9 communes : Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Gimel, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens, Saubraz, Tartegnin.
 - étude pour la mise aux normes du réservoir du Molard, de la station de pompage du Stand et de la gestion du réseau.

5.4.3 Police des constructions/urbanisme

- Permis de construire délivrés en **2025 : 5**
- Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en **2025 : 6**
- Info urbanisme 2025 :
L'étude du Plan d'affectation communal est arrivée à son terme (PACom). Le préavis relatif à l'adoption du PACom a été adopté lors du Conseil Général du 7 mai 2025.
La Commune de Marchissy a livré le dossier PACom à la DGTL en août 2025 afin de le faire

valider par le Canton.

Le 3 novembre 2025, le PACom et le règlement sur le plan d'affectation communal et la police des constructions ont été validés par le Conseil d'État et la DGTL. Ils sont entrés en vigueur à cette date.

Nous attendons encore une décision concernant les subventions accordées par le canton pour la réalisation du PaCom.

En juillet 2024, une motion a été déposée au Grand Conseil afin de pouvoir prolonger l'aide financière aux Communes.



Commune de Marchissy

Comptes de l'exercice 2025

Le budget accepté par le Conseil tablait sur un excédent de charges de CHF 146'409.00. Au moment de boucler la comptabilité 2025, le compte de fonctionnement accuse un excédent de revenus de CHF 215'040.35 après amortissements obligatoires et attributions aux fonds de réserve affectés.

Total des revenus :	CHF 2'874'961.09
Total des charges :	<u>- CHF 2'659'920.74</u>
Excédents de revenus :	CHF 215'040.35

Compte de fonctionnement :

Les comptes 2025 marquent un tournant dans la comptabilité communale, ce sont en effet les derniers soumis au régime comptable MCH1. Dès 2026 la présentation va drastiquement changer pour se muter en MCH2.

Comme chaque année, nous présentons ci-dessous les principaux postes des comptes présentant des écarts et nécessitant un commentaire.

1. Administration générale

Municipalité

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
102.300	Salaires Municipalité	132'488.--	142'000.--	134'921.--

Comme l'an passé, les gros dossiers nous ont fortement mobilisés sans toutefois atteindre la prévision du budget.

Administration

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
11.301	Salaires	113'004.--	107'000.--	102'292.—

Nous constatons une légère augmentation par rapport au budget due principalement aux heures supplémentaires imprévisibles et inhabituelles dans cette ampleur.

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
11.310	Imprimés et four. De bureau	6'513.--	4'000.--	6'175.—

Bien que nous retrouvions la somme portée aux comptes 2024, nous dépassons le budget de CHF 2'500.--. Ce delta est principalement dû au fait que nous avons reliés les PV de la Municipalité sous forme de livres. Cette opération n'avait pas été anticipée au moment du budget.

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
11.431	Permis de construire....	130'961.--	2'000.--	11'594.—

Au moment d'établir le budget nous sommes toujours très prudents sur ce poste en inscrivant une somme symbolique. Il se trouve que des permis sont entrés en force avec des montants conséquents, ce qui explique la très importante différence.

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
19	Informatique	37'464.--	29'700.--	23'330.—

La différence entre le budget et les comptes s'explique notamment par les tâches de maintenance imprévues mais nécessaires dues à des défaillances du matériel et à l'évolution des logiciels. Noter que Microsoft nous oblige à mettre au rebut des machines en parfait état de marche sous prétexte qu'elles ne supportent pas Windows 11 et par conséquent ne sont plus protégées.

2. Finances

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
21.400	Impôts revenus et fortune	1'245'664.--	1'200'000.--	1'146'149.--

Cela fait quelques années que nous n'avons pas enregistré des revenus supérieurs aux prévisions. D'une manière générale, que ce soit les impôts (21.400 & 401) ou les recettes conjoncturelles (22.404 & 441.1), il est extrêmement difficile d'être précis dans les projections au moment de la rédaction du budget.

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
22.352	Part. au fonds de Péréquation	0.--	292'383.--	318'429.--

Nous découvrons la nouvelle péréquation cantonale qui prend en compte les ressources, les besoins structurels et la compensation des villes. Ce cocktail bien mélangé nous donne la somme de CHF 363'595.-- de retour péréquatif que l'on retrouve au 22.452. Au moment de rédiger le budget il nous était impossible de savoir comment serait présenté le décompte final et encore moins les montants auxquels s'attendre. A noter que la facture sociale et la facture policière ne sont pas incluses dans ce montant mais se retrouvent respectivement au 72.351 et 61.351.

3. Domaines et bâtiments

Forêts

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
320.319.3	... travail du garde	65'003.--	50'600.--	31'609.--

Nous portons chaque année une somme de près de CHF 50'000.— pour le travail du garde et les chantiers « hors bail ». Cette année, la différence entre le budget et les comptes provient des travaux du garde liés à la création du sentier des 3 villages et à la réfection de la desserte des

Pierres Plates. Le total d'environ CHF 15'000.-- correspond à la surveillance de chantier dont l'exécution finale n'était pas prévue en 2025.

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
320.436.5	Remb. AGFORS	88'294.--	0.--	73'029.--

L'AGFORS nous avait annoncé un revenu de CHF 0.-- qui s'avère aujourd'hui heureusement trop prudent. En effet, l'état de santé (bostryche) nous a contraint à couper le double de la possibilité de coupe (3'570 m3), soit plus de 7'000 m3. Nous avons clairement bénéficié d'un marché en bonne santé et capable d'absorber ces volumes imprévus.

Avec un excédent de revenus de CHF 88'294.89, au terme de l'année 2025, le total des deux fonds de régulation affiche à CHF 683'713.-- à disposition auprès de l'AGFORS pour :

- 1/ garantir un fonds de roulement au groupement
- 2/ permettre des investissements en forêts.

Pâturages

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
321.314	Entret. Chalets & pâturages	34'490.--	17'000.--	32'287.--

Depuis la mise en place des nouveaux baux de fermage, il nous restait quelques travaux imprévus de remise en état de la citerne des Prés-de-Joux pour CHF 3'000.--. D'autre part, nous avons profité d'une possibilité de subvention valable jusqu'au 31.12.25 pour répondre favorablement à la proposition de M. G. Bossad qui voulait tavillonner le pignon Est du chalet de la Perroude pour CHF 6'000.-- Enfin, pour répondre aux risques climatiques, nous avons posé une conduite provisoire pour alimenter la citerne des Echadex pour CHF. 8'500.--. Ce dernière ligne aurait dû être affectée au Compte 66.3199 « risque climatique ».

Bâtiments communaux :

Immeuble communal

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
350.314	Entretien immeuble com.	23'694.--	13'000.--	23'558.--

L'entretien de notre bâtiment communal se monte à 10'694.-- de plus que le budget en raison de diverses charges imprévues : contrôles OIBT des commerces, réparation de storesventilateur extérieur épicerie, remplacement vitre institut Tilia, changement d'adoucisseur (6790.--)

Grande salle

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
352.314	Entretien Grande salle	9395.--	3'000.--	2'464.--

Il a été nécessaire de changer le collecteur de chauffage pour un montant de 7'084.75.

Eglise

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
354.314	Entretien Eglise	11'533.--	5'000.--	400.--

Nouveau revêtement bitumineux mis sur le chemin d'accès à l'église et au cimetière. (10'000.--)

4. Travaux

Urbanisme

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
42.318	Urbanisme honoraires	31'797.--	15'000.--	9'698.--

Ce compte recense tous les honoraires de l'architecte conseil qui sont refacturés aux bénéficiaires et dont les rentrées sont visibles sur le compte 11.431.

45. Ordures ménagères

Afin d'équilibrer le compte 45, l'élévation de la taxe sera nécessaire ultérieurement.

46. Réseau d'égouts et épuration

Malgré les nombreuses interventions pour maintenir en état le réseau EU, le compte reste équilibré avec un apport du fonds de réserve EU.

47. Cours d'eau

Ce poste ne nécessite pas de commentaire particulier. Le Lombera est régulièrement entretenu par l'AGFORS selon le bail à ferme.

5. Instruction publique et cultes

Ce poste ne nécessite pas de commentaire particulier.

6. Police

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
60.301	Traitements police	150'129.--	148'000.--	152'163.--

Ce poste est compensé par la ligne No 60.4361 pour Fr. 4'761.-- correspondant aux remboursements des assurances perte de gain maladie et accident.

7. Sécurité sociale

Compte No	Libellé	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
72.351	Facture sociale (RAT)	479'023.00	493'008.00	198'956.05

A noter que l'augmentation compense largement la diminution de 2024.

